



Cap Cotentin

491, rue de la Chasse aux Loups
50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

CONDITIONS GÉNÉRALES

JEU-CONCOURS JS CHERBOURG | SAISON 2025-2026

ARTICLE 1. OBJET

Dans le cadre de son partenariat avec la JS Cherbourg, Cap Cotentin, dont le siège est situé à 491 rue de la Chasse aux Loups, organisera avant chaque match à domicile de la saison 2025-2026 un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat.

Les participants sont invités à répondre à une ou plusieurs questions sur la page Instagram du réseau de mobilités Cap Cotentin.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu, gratuite et sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique quel que soit son âge, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation.

Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Cap Cotentin pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au jeu. Cap Cotentin se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant sous les règles de jeu dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

La participation est limitée à une seule par personne (même nom, même adresse, même courriel). Toute fraude sur ce point entraîne l'invalidation du candidat.



Pour chaque participation, l'internaute donne son accord pour l'usage de son identité sans contrepartie, à des fins de promotion de l'évènement.

Chaque participation doit impérativement respecter les conditions de participation et être visible sur les publications de Cap Cotentin.

ARTICLE 3. FONCTIONNEMENT DU JEU-CONCOURS

Le jeu-concours se déroulera du 19 septembre 2025 au 1er mai 2026. Une question sera posée au plus tard 8 jours avant chaque match à domicile sur la page Facebook Cap Cotentin : <https://www.instagram.com/capcotentin/>

La question sera d'ordre général et aura un lien avec le réseau de mobilités. Les gagnants seront désignés par tirage au sort selon les modalités mentionnées dans l'article 4 de ce règlement. Ils remporteront les lots dont le détail figure dans l'article 5 de ce règlement.

Dans les cas où le post contenant la question en fait mention, le participant devra, en plus de donner la bonne réponse pour être sélectionné, partager le post afin d'élargir l'audience des publications et permettre à plus d'internautes de participer et également suivre la page Instagram Cap Cotentin. Si ces deux conditions n'étaient pas respectées, même si la réponse à la question est bonne, la participation ne sera pas prise en compte.

Tout participant accorde le droit à Cap Cotentin de republier, à l'issue du concours dans un délai maximum de 7 jours et à des fins promotionnelles, son pseudo associé au compte sur les réseaux sociaux Cap Cotentin.

ARTICLE 4. DÉSIGNATION DU GAGNANT

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les bonnes réponses. Ils seront informés de leur victoire par commentaire sur la publication du jeu et seront contactés par message privé envoyé à leur profil pour leur indiquer les conditions de retrait de leur lot.



ARTICLE 5. DOTATION

Chaque lauréat sera récompensé par le lot mentionné dans le post où figure la question. Les lots se répartissent ainsi :

- **Match du vendredi 19 septembre 2025 : 1 gagnant pour 2 billets VIP**
- **Match du vendredi 3 octobre 2025 : 1 gagnant pour 2 billets VIP**
- **Match du vendredi 24 octobre 2025 : 1 gagnant pour 2 billets VIP**
- **Match du vendredi 14 novembre 2025 : 1 gagnant pour 2 billets VIP**
- **Match du vendredi 28 novembre 2025 : 1 gagnant pour 2 billets VIP**
- **Match du jeudi 11 décembre 2025 : 1 gagnant pour 2 billets VIP**
- **Match du vendredi 6 février 2026 : 1 gagnant pour 2 billets VIP**
- **Match du vendredi 20 février 2026 : 1 gagnant pour 2 billets VIP**
- **Match du vendredi 27 février 2026 : 1 gagnant pour 2 billets VIP**
- **Match du vendredi 13 mars 2026 : 1 gagnant pour 2 billets VIP**
- **Match du vendredi 3 avril 2026 : 1 gagnant pour 2 billets VIP**
- **Match du mardi 14 avril 2026 : 1 gagnant pour 2 billets VIP**
- **Match du vendredi 24 avril 2026 : 1 gagnant pour 2 billets VIP**
- **Match du vendredi 1 mai 2026 : 1 gagnant pour 2 billets VIP**

Les billets seront envoyés par courriel avant chaque match. Lors de la prise de contact par message privé sur Instagram, **le gagnant devra confirmer, sous 72h**, son souhait de recevoir son lot. Faute de réponse dans le délai imparti ou en cas de renonciation, Cap Cotentin se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèce, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

L'organisateur pourra publier on et off-line le nom ainsi que le lot remporté par le gagnant, sans que cela ne lui confère d'autres droits que la remise de son lot. Pour la remise du lot à un participant âgé de moins de 18 ans, l'accord des parents sera nécessaire.

ARTICLE 6. DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le règlement du jeu-concours est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Cap Cotentin
491 rue de la Chasse aux Loups
50110 Cherbourg-en-Cotentin